

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRÉSENTS (24) : P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K.WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, C. PAILLER, D.CROCHARD,

POUVOIRS (11) :

L. RABUSSIER donne pouvoir à JM. ABELIN
G. MAUDUIT donne pouvoir à J.MELQUIOND
J. DUMAS donne pouvoir à AF.BOURAT
T. BAUDIN donne pouvoir à M.BEN EMBAREK
JM. MEUNIER donne pouvoir à F.BRAUD
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à C.FARINEAU
A. LAURENDEAU donne pouvoir à E.AZIHARI
M. MONTASSIER donne pouvoir à E. PHILIPPONNEAU
G. MESLEM donne pouvoir à H.PREHER
M. METAIS donne pouvoir à F.MERY
Y. GANIVELLE donne pouvoir à K.WEINLAND

EXCUSES (4) : L. GUILLARD, L. BRARD, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ,

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement - Approbation des comptes de gestion et financiers de l'exercice 2018

VU l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, concernant la production du compte de gestion à l'ordonnateur avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II - chapitre 2 - la comptabilité du receveur,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe des parcs de stationnement,

CONSIDERANT que les comptes de gestion et financiers sur chiffres de l'exercice clos retraçant :

- l'exécution des budgets
 - état des consommations des crédits pour chaque section,
 - état synthétique relatif aux résultats budgétaires et d'exécution du budget,
- la situation de la comptabilité générale
 - * la balance,
 - * le bilan,
 - * le compte de résultat,
- la situation des valeurs inactives,

ont bien été fournis par le comptable public,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, déclare que les comptes de gestion et financiers établis pour l'exercice 2018 par le comptable public, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Adopté à l'unanimité

POUR :
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NE PREND PAS PART AU VOTE :

Pour ampliation
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER



- Publication en Mairie
le 28 MAI 2019